

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars à dix-neuf heures les membres du conseil municipal régulièrement convoqués le 16 mars 2026 par Monsieur Alain NICOLLE, Maire sortant, se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Jean-Noël CHAMBON, doyen d'âge.

Etaient présents : Jean-Noël CHAMBON, Martine CHAMBON-RÖTHLISBERGER, Martine GAUFILLET, Alain NICOLLE, Isabelle NICOLLE-HIRCHY, Carine MOUNIER, Thomas MOUNIER, Rémy SAILLARD.

Etaient absents/absentes excusés/excusées : Morgane BARRET, Jean-François ERGOTTE.

Etaient absents/absentes non excusés/excusées : Sarah COLLINET.

Morgane BARRET a donné pouvoir à Carine MOUNIER.

Jean-François ERGOTTE a donné pouvoir à Thomas MOUNIER.

Secrétaire de séance : Martine CHAMBON-RÖTHLISBERGER

Date de convocation : 16 Mars 2026

Date d'affichage : 16 Mars 2026

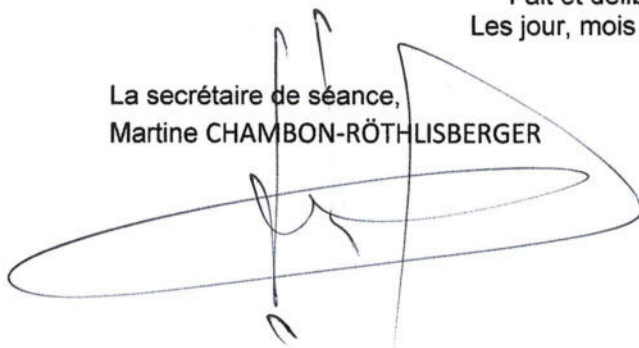
15/2026 - APPROBATION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FEVRIER 2026

Après relecture et n'ayant aucune remarque à mentionner, les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité le Procès-Verbal du conseil municipal du 20 Février 2026 et le signent.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus

La secrétaire de séance,
Martine CHAMBON-RÖTHLISBERGER

le Maire
Alain NICOLLE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars à dix-neuf heures les membres du conseil municipal régulièrement convoqués le 16 mars 2026 par Monsieur Alain NICOLLE, Maire sortant, se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Jean-Noël CHAMBON, doyen d'âge.

Etaient présents : Jean-Noël CHAMBON, Martine CHAMBON-RÖTHLISBERGER, Martine GAUFILLET, Alain NICOLLE, Isabelle NICOLLE-HIRCHY, Carine MOUNIER, Thomas MOUNIER, Rémy SAILLARD.

Etaient absents/absentes excusés/excusées : Morgane BARRET, Jean-François ERGOTTE.

Etaient absents/absentes non excusés/excusées : Sarah COLLINET.

Morgane BARRET a donné pouvoir à Carine MOUNIER.

Jean-François ERGOTTE a donné pouvoir à Thomas MOUNIER.

Secrétaire de séance : Martine CHAMBON-RÖTHLISBERGER

Date de convocation : 16 Mars 2026

Date d'affichage : 16 Mars 2026

16/2026 - ELECTION DU MAIRE

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L-2122-4 et L-2122-7 ;

CONSIDERANT que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

CONSIDERANT que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

M. Alain NICOLLE se porte candidat.

Après le bon déroulement des opérations de vote et compte des résultats du scrutin, comptabilise :

1^{er} tour de scrutin

- Suffrages exprimés pour 10 ;
- Suffrages blancs/nuls : 0
- Majorité absolue : 6 voix

- M. Alain NICOLLE, a obtenu la majorité des voix.

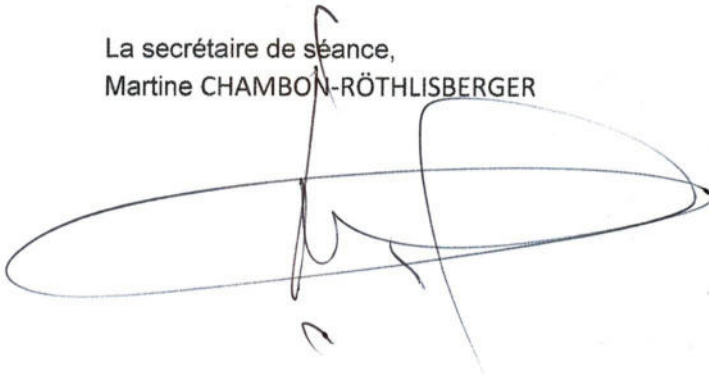
Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- ELIT Monsieur Alain NICOLLE, Maire de la Commune de Broye les Loups et Verfontaine ;
- INSTALLE Monsieur Alain NICOLLE en qualité de Maire de la Commune de Broye les Loups et Verfontaine ;
- AUTORISE Monsieur Alain NICOLLE à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus

La secrétaire de séance,
Martine CHAMBON-RÖTHLISBERGER

le Maire
Alain NICOLLE





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars à dix-neuf heures les membres du conseil municipal régulièrement convoqués le 16 mars 2026 par Monsieur Alain NICOLLE, Maire sortant, se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Jean-Noël CHAMBON, doyen d'âge.

Etaient présents : Jean-Noël CHAMBON, Martine CHAMBON-RÖTHLISBERGER, Martine GAUFILLET, Alain NICOLLE, Isabelle NICOLLE-HIRCHY, Carine MOUNIER, Thomas MOUNIER, Rémy SAILLARD.

Etaient absents/absentes excusés/excusées : Morgane BARRET, Jean-François ERGOTTE.

Etaient absents/absentes non excusés/excusées : Sarah COLLINET.

Morgane BARRET a donné pouvoir à Carine MOUNIER.

Jean-François ERGOTTE a donné pouvoir à Thomas MOUNIER.

Secrétaire de séance : Martine CHAMBON-RÖTHLISBERGER

Date de convocation : 16 Mars 2026

Date d'affichage : 16 Mars 2026

17/2026 - DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-2 et suivants;

CONSIDERANT que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

CONSIDERANT que le conseil municipal compte 11 membres, le nombre maximum d'adjoints au maire est de 3.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- DECIDE de fixer à 2 le nombre d'adjoints au Maire.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus

La secrétaire de séance,
Martine CHAMBON-RÖTHLISBERGER

le Maire
Alain NICOLLE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars à dix-neuf heures les membres du conseil municipal régulièrement convoqués le 16 mars 2026 par Monsieur Alain NICOLLE, Maire sortant, se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Jean-Noël CHAMBON, doyen d'âge.

Etaient présents : Jean-Noël CHAMBON, Martine CHAMBON-RÖTHLISBERGER, Martine GAUFILLET, Alain NICOLLE, Isabelle NICOLLE-HIRCHY, Carine MOUNIER, Thomas MOUNIER, Rémy SAILLARD.

Etaient absents/absentes excusés/excusées : Morgane BARRET, Jean-François ERGOTTE.

Etaient absents/absentes non excusés/excusées : Sarah COLLINET.

Morgane BARRET a donné pouvoir à Carine MOUNIER.

Jean-François ERGOTTE a donné pouvoir à Thomas MOUNIER.

Secrétaire de séance : Martine CHAMBON-RÖTHLISBERGER

Date de convocation : 16 Mars 2026

Date d'affichage : 16 Mars 2026

18/2026 - ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Le conseil municipal,

CONSIDERANT que, dans toutes les communes, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7-2 ;

VU les résultats du scrutin relatif à l'élection de l'adjoint, tels que fixés au procès-verbal annexé à la présente délibération ;

Liste 1 : Jean-Noël CHAMBON et Martine GAUFILLET

Après le bon déroulement des opérations de vote et compte des résultats du scrutin, comptabilise :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins : 10

À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) : 3

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 7

Majorité absolue : 4 Voix

Ont obtenu :

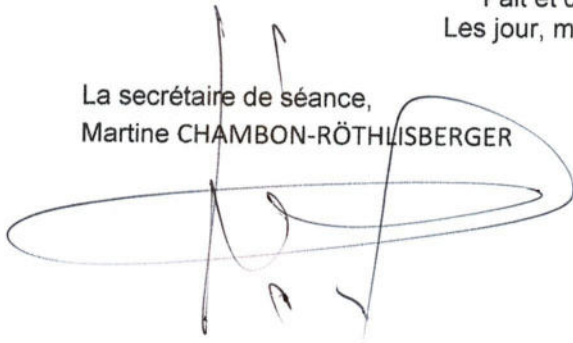
– Liste 1, 7 voix – *sept voix*

Le conseil municipal à l'unanimité :

- ELIT Monsieur Jean-Noël CHAMBON, 1^{ère} adjoint au Maire de la Commune de Broye les Loups et Verfontaine et Madame Martine GAUFILLET, 2^{ème} adjointe au Maire de la Commune de Broye les Loups et Verfontaine ;
- INSTALLE Monsieur Jean-Noël CHAMBON, 1^{ère} adjoint au Maire de la Commune de Broye les Loups et Verfontaine et Madame Martine GAUFILLET, 2^{ème} adjointe au Maire de la Commune de Broye les Loups et Verfontaine ;
- AUTORISE Monsieur Alain NICOLLE, Maire, à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus

La secrétaire de séance,
Martine CHAMBON-RÖTHLISBERGER



le Maire
Alain NICOLLE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars à dix-neuf heures les membres du conseil municipal régulièrement convoqués le 16 mars 2026 par Monsieur Alain NICOLLE, Maire sortant, se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Jean-Noël CHAMBON, doyen d'âge.

Etaient présents : Jean-Noël CHAMBON, Martine CHAMBON-RÖTHLISBERGER, Martine GAUFILLET, Alain NICOLLE, Isabelle NICOLLE-HIRCHY, Carine MOUNIER, Thomas MOUNIER, Rémy SAILLARD.

Etaient absents/absentes excusés/excusées : Morgane BARRET, Jean-François ERGOTTE.

Etaient absents/absentes non excusés/excusées : Sarah COLLINET.

Morgane BARRET a donné pouvoir à Carine MOUNIER.

Jean-François ERGOTTE a donné pouvoir à Thomas MOUNIER.

Secrétaire de séance : Martine CHAMBON-RÖTHLISBERGER

Date de convocation : 16 Mars 2026

Date d'affichage : 16 Mars 2026

19/2026 - CHARTRE DE L'ÉLU LOCAL

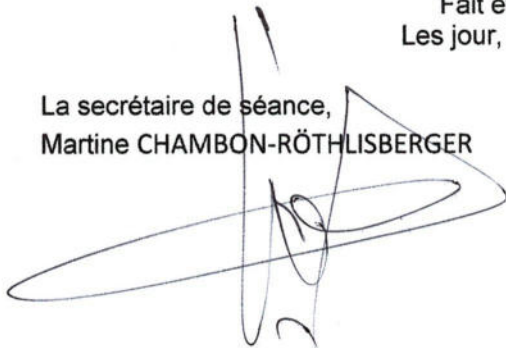
Le Maire donne lecture de la charte de l'élu local aux membres présents et en donne un exemplaire à chaque membre présent.

Les membres du Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire approuvent la charte de l'élu local.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus

La secrétaire de séance,
Martine CHAMBON-RÖTHLISBERGER

le Maire
Alain NICOLLE



Annexe à la délibération du 20 MARS 2026**TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INDEMNITÉS DE FONCTION DES ÉLUS****ARRONDISSEMENT : VESOUL****CANTON : DAMPIERRE SUR SALON****COLLECTIVITÉ : BROYE LES LOUPS ET VERFONTAINE****POPULATION (totale au dernier recensement) : 112****INDEMNITÉS ALLOUÉES :***% de l'indice brut terminal de la fonction publique*

Bénéficiaires	%
<i>Maire *</i>	8
1 ^{er} adjoint	3
2e adjoint	3
3e adjoint	
Conseiller délégué	
Conseiller délégué	

** uniquement si le maire a demandé au conseil municipal de fixer un taux inférieur à celui prévu par l'article L2123-23 du CGCT*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars à dix-neuf heures les membres du conseil municipal régulièrement convoqués le 16 mars 2026 par Monsieur Alain NICOLLE, Maire sortant, se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Jean-Noël CHAMBON, doyen d'âge.

Etaient présents : Jean-Noël CHAMBON, Martine CHAMBON-RÖTHLISBERGER, Martine GAUFILLET, Alain NICOLLE, Isabelle NICOLLE-HIRCHY, Carine MOUNIER, Thomas MOUNIER, Rémy SAILLARD.

Etaient absents/absentes excusés/excusées : Morgane BARRET, Jean-François ERGOTTE.

Etaient absents/absentes non excusés/excusées : Sarah COLLINET.

Morgane BARRET a donné pouvoir à Carine MOUNIER.

Jean-François ERGOTTE a donné pouvoir à Thomas MOUNIER.

Secrétaire de séance : Martine CHAMBON-RÖTHLISBERGER

Date de convocation : 16 Mars 2026

Date d'affichage : 16 Mars 2026

20/2026 - VOTE DU TAUX DES INDEMNITES DES ELUS

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2123-20 à L 2123-24 ;

Vu le décret n° 2022-994 du 7 juillet 2022 revalorisant l'indice brut terminal de la fonction publique depuis le 1^{er} juillet 2022 ;

Vu le budget communal ;

Considérant que lorsque le conseil municipal est renouvelé, les indemnités de ses membres, à l'exception de l'indemnité du maire, sont fixées par délibération. Cette délibération intervient dans les trois mois suivant l'installation du conseil municipal ;

Considérant que toute délibération du conseil municipal concernant les indemnités de fonction d'un ou de plusieurs de ses membres, à l'exception du maire, est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux autres membres du conseil municipal ;

Considérant que les assemblées délibérantes sont tenues de fixer les indemnités de fonctions des élus concernés dans la limite des taux maxima prévus par la loi ;

Considérant que le conseil municipal peut, par délibération, fixer une indemnité de fonction inférieure au barème applicable, à la demande du maire ;

Considérant que M. le maire a demandé expressément à cette assemblée de percevoir une indemnité de fonction inférieure au barème légal ;

M. le maire donne lecture au conseil municipal des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonction des maires et des adjoints, et l'invite à délibérer ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :


Que le montant des indemnités de fonction du maire et des adjoints (et éventuellement des conseillers) est, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux par l'article L 2123-23 du code général des collectivités territoriales, fixé aux taux suivants :

- **maire : 8 % de l'indice brut terminal de la fonction publique**
- **1^{er} adjoint : 3 % de l'indice brut terminal de la fonction publique**
- **2^e adjoint : 3 % de l'indice brut terminal de la fonction publique**

Que les crédits budgétaires nécessaires au versement des indemnités de fonction sont inscrits au budget communal.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus

La secrétaire de séance,
Martine CHAMBON-RÖTHLISBERGER



le Maire
Alain NICOLLE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars à dix-neuf heures les membres du conseil municipal régulièrement convoqués le 16 mars 2026 par Monsieur Alain NICOLLE, Maire sortant, se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Jean-Noël CHAMBON, doyen d'âge.

Etaient présents : Jean-Noël CHAMBON, Martine CHAMBON-RÖTHLISBERGER, Martine GAUFILLET, Alain NICOLLE, Isabelle NICOLLE-HIRCHY, Carine MOUNIER, Thomas MOUNIER, Rémy SAILLARD.

Etaient absents/absentes excusés/excusées : Morgane BARRET, Jean-François ERGOTTE.

Etaient absents/absentes non excusés/excusées : Sarah COLLINET.

Morgane BARRET a donné pouvoir à Carine MOUNIER.

Jean-François ERGOTTE a donné pouvoir à Thomas MOUNIER.

Secrétaire de séance : Martine CHAMBON-RÖTHLISBERGER

Date de convocation : 16 Mars 2026

Date d'affichage : 16 Mars 2026

21/2026 – NOMINATION DES DELEGUES POUR SIEGER A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE GRAY

Suite au résultat des votes des élections du Maire et des adjoints, les membres du conseil municipal approuvent la nomination des délégués pour siéger à la Communauté de Communes comme suit :

- Délégué titulaire : Alain NICOLLE
- Délégué suppléant : Jean-Noël CHAMBON
- Délégué complémentaire : Martine GAUFILLET

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus

La secrétaire de séance,
Martine CHAMBON-RÖTHLISBERGER

le Maire
Alain NICOLLE





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars à dix-neuf heures les membres du conseil municipal régulièrement convoqués le 16 mars 2026 par Monsieur Alain NICOLLE, Maire sortant, se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Jean-Noël CHAMBON, doyen d'âge.

Etaient présents : Jean-Noël CHAMBON, Martine CHAMBON-RÖTHLISBERGER, Martine GAUFILLET, Alain NICOLLE, Isabelle NICOLLE-HIRCHY, Carine MOUNIER, Thomas MOUNIER, Rémy SAILLARD.

Etaient absents/absentes excusés/excusées : Morgane BARRET, Jean-François ERGOTTE.

Etaient absents/absentes non excusés/excusées : Sarah COLLINET.

Morgane BARRET a donné pouvoir à Carine MOUNIER.
Jean-François ERGOTTE a donné pouvoir à Thomas MOUNIER.

Secrétaire de séance : Martine CHAMBON-RÖTHLISBERGER

Date de convocation : 16 Mars 2026

Date d'affichage : 16 Mars 2026

22/2026 – NOMINATION DES DELEGUES POUR SIEGER A LA CLECT

Les membres du conseil municipal à l'unanimité des membres présents nomment les délégués ci-dessous pour siéger à la CLECT

- Délégué titulaire : Jean-Noël CHAMBON
- Délégué suppléant : Alain NICOLLE

La secrétaire de séance,
Martine CHAMBON-RÖTHLISBERGER

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus

le Maire
Alain NICOLLE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars à dix-neuf heures les membres du conseil municipal régulièrement convoqués le 16 mars 2026 par Monsieur Alain NICOLLE, Maire sortant, se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Jean-Noël CHAMBON, doyen d'âge.

Etaient présents : Jean-Noël CHAMBON, Martine CHAMBON-RÖTHLISBERGER, Martine GAUFILLET, Alain NICOLLE, Isabelle NICOLLE-HIRCHY, Carine MOUNIER, Thomas MOUNIER, Rémy SAILLARD.

Etaient absents/absentes excusés/excusées : Morgane BARRET, Jean-François ERGOTTE.

Etaient absents/absentes non excusés/excusées : Sarah COLLINET.

Morgane BARRET a donné pouvoir à Carine MOUNIER.

Jean-François ERGOTTE a donné pouvoir à Thomas MOUNIER.

Secrétaire de séance : Martine CHAMBON-RÖTHLISBERGER

Date de convocation : 16 Mars 2026

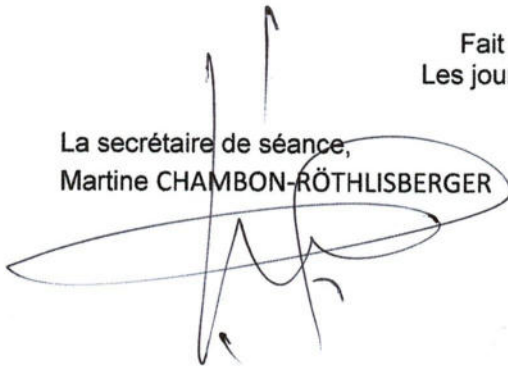
Date d'affichage : 16 Mars 2026

23/2026 – NOMINATION DES DELEGUES POUR SIEGER AU SIED

Les membres du conseil municipal à l'unanimité des membres présents nomment les délégués ci-dessous pour siéger au SIED

- Délégué titulaire : Jean-Noël CHAMBON
- Délégué suppléant : Alain NICOLLE

La secrétaire de séance,
Martine CHAMBON-RÖTHLISBERGER



Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus

le Maire
Alain NICOLLE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars à dix-neuf heures les membres du conseil municipal régulièrement convoqués le 16 mars 2026 par Monsieur Alain NICOLLE, Maire sortant, se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Jean-Noël CHAMBON, doyen d'âge.

Etaient présents : Jean-Noël CHAMBON, Martine CHAMBON-RÖTHLISBERGER, Martine GAUFILLET, Alain NICOLLE, Isabelle NICOLLE-HIRCHY, Carine MOUNIER, Thomas MOUNIER, Rémy SAILLARD.

Etaient absents/absentes excusés/excusées : Morgane BARRET, Jean-François ERGOTTE.

Etaient absents/absentes non excusés/excusées : Sarah COLLINET.

Morgane BARRET a donné pouvoir à Carine MOUNIER.

Jean-François ERGOTTE a donné pouvoir à Thomas MOUNIER.

Secrétaire de séance : Martine CHAMBON-RÖTHLISBERGER

Date de convocation : 16 Mars 2026

Date d'affichage : 16 Mars 2026

24/2026 – NOMINATION DES DELEGUES POUR SIEGER AU SYNDICAT SCOLAIRE

Les membres du conseil municipal à l'unanimité des membres présents nomment les délégués ci-dessous pour siéger au SYNDICAT SCOLAIRE

- Délégués titulaires : Carine MOUNIER - Sarah COLLINET

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus

La secrétaire de séance,
Martine CHAMBON-RÖTHLISBERGER

le Maire
Alain NICOLLE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars à dix-neuf heures les membres du conseil municipal régulièrement convoqués le 16 mars 2026 par Monsieur Alain NICOLLE, Maire sortant, se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Jean-Noël CHAMBON, doyen d'âge.

Etaient présents : Jean-Noël CHAMBON, Martine CHAMBON-RÖTHLISBERGER, Martine GAUFILLET, Alain NICOLLE, Isabelle NICOLLE-HIRCHY, Carine MOUNIER, Thomas MOUNIER, Rémy SAILLARD.

Etaient absents/absentes excusés/excusées : Morgane BARRET, Jean-François ERGOTTE.

Etaient absents/absentes non excusés/excusées : Sarah COLLINET.

Morgane BARRET a donné pouvoir à Carine MOUNIER.

Jean-François ERGOTTE a donné pouvoir à Thomas MOUNIER.

Secrétaire de séance : Martine CHAMBON-RÖTHLISBERGER

Date de convocation : 16 Mars 2026

Date d'affichage : 16 Mars 2026

25/2026 – NOMINATION DES DELEGUES POUR SIEGER AU SYNDICAT DE VOIRIE

Les membres du conseil municipal à l'unanimité des membres présents nomment les délégués ci-dessous pour siéger au SYNDICAT DE VOIRIE

- Délégués titulaires : Alain NICOLLE – Jean-Noël CHAMBON
- Délégués suppléants : Martine GAUFILLET – Rémy SAILLARD

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus

La secrétaire de séance,
Martine CHAMBON-RÖTHLISBERGER

le Maire
Alain NICOLLE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars à dix-neuf heures les membres du conseil municipal régulièrement convoqués le 16 mars 2026 par Monsieur Alain NICOLLE, Maire sortant, se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Jean-Noël CHAMBON, doyen d'âge.

Etaient présents : Jean-Noël CHAMBON, Martine CHAMBON-RÖTHLISBERGER, Martine GAUFILLET, Alain NICOLLE, Isabelle NICOLLE-HIRCHY, Carine MOUNIER, Thomas MOUNIER, Rémy SAILLARD.

Etaient absents/absentes excusés/excusées : Morgane BARRET, Jean-François ERGOTTE.

Etaient absents/absentes non excusés/excusées : Sarah COLLINET.

Morgane BARRET a donné pouvoir à Carine MOUNIER.

Jean-François ERGOTTE a donné pouvoir à Thomas MOUNIER.

Secrétaire de séance : Martine CHAMBON-RÖTHLISBERGER

Date de convocation : 16 Mars 2026

Date d'affichage : 16 Mars 2026

26/2026 – NOMINATION DES DELEGUES POUR SIEGER AU SICTOM

Les membres du conseil municipal à l'unanimité des membres présents nomment les délégués ci-dessous pour siéger au SICTOM

- Délégué titulaire : Jean-Noël CHAMBON
- Délégués suppléants : Alain NICOLLE – Rémy SAILLARD

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus

La secrétaire de séance,
Martine CHAMBON-RÖTHLISBERGER

le Maire
Alain NICOLLE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars à dix-neuf heures les membres du conseil municipal régulièrement convoqués le 16 mars 2026 par Monsieur Alain NICOLLE, Maire sortant, se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Jean-Noël CHAMBON, doyen d'âge.

Etaient présents : Jean-Noël CHAMBON, Martine CHAMBON-RÖTHLISBERGER, Martine GAUFILLET, Alain NICOLLE, Isabelle NICOLLE-HIRCHY, Carine MOUNIER, Thomas MOUNIER, Rémy SAILLARD.

Etaient absents/absentes excusés/excusées : Morgane BARRET, Jean-François ERGOTTE.

Etaient absents/absentes non excusés/excusées : Sarah COLLINET.

Morgane BARRET a donné pouvoir à Carine MOUNIER.

Jean-François ERGOTTE a donné pouvoir à Thomas MOUNIER.

Secrétaire de séance : Martine CHAMBON-RÖTHLISBERGER

Date de convocation : 16 Mars 2026

Date d'affichage : 16 Mars 2026

27/2026 – NOMINATION DES DELEGUES POUR SIEGER AU SYNDICAT BASSE VINGEANNE

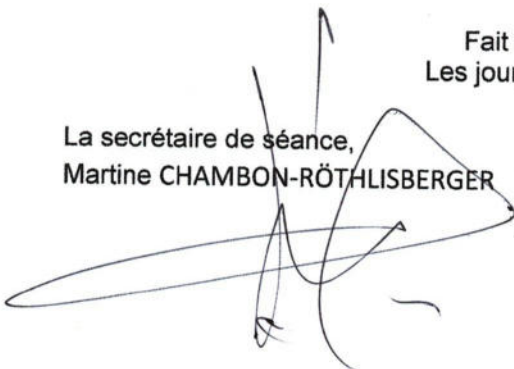
Les membres du conseil municipal à l'unanimité des membres présents nomment les délégués ci-dessous pour siéger au SYNDICAT BASSE VINGEANNE

- Délégué titulaire : Alain NICOLLE
- Délégué suppléant : Thomas MOUNIER

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus

La secrétaire de séance,
Martine CHAMBON-RÖTHLISBERGER

le Maire
Alain NICOLLE





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars à dix-neuf heures les membres du conseil municipal régulièrement convoqués le 16 mars 2026 par Monsieur Alain NICOLLE, Maire sortant, se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Jean-Noël CHAMBON, doyen d'âge.

Etaient présents : Jean-Noël CHAMBON, Martine CHAMBON-RÖTHLISBERGER, Martine GAUFILLET, Alain NICOLLE, Isabelle NICOLLE-HIRCHY, Carine MOUNIER, Thomas MOUNIER, Rémy SAILLARD.

Etaient absents/absentes excusés/excusées : Morgane BARRET, Jean-François ERGOTTE.

Etaient absents/absentes non excusés/excusées : Sarah COLLINET.

Morgane BARRET a donné pouvoir à Carine MOUNIER.

Jean-François ERGOTTE a donné pouvoir à Thomas MOUNIER.

Secrétaire de séance : Martine CHAMBON-RÖTHLISBERGER

Date de convocation : 16 Mars 2026

Date d'affichage : 16 Mars 2026

28/2026 – NOMINATION DES DELEGUES POUR SIEGER A LA COMMISSION DU BUDGET

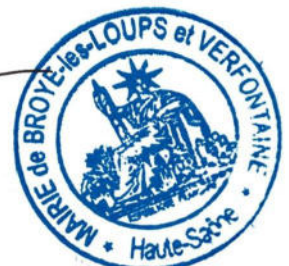
Les membres du conseil municipal à l'unanimité des membres présents nomment les délégués ci-dessous pour siéger à la Commission du budget :

- Le Maire Alain NICOLLE
- Le 1^{er} adjoint Jean-Noël CHAMBON
- La 2^{ème} adjointe Martine GAUFILLET
- Morgane BARRET conseillère municipale
- Martine CHAMBON RÖTHLISBERGER conseillère municipale
- Sarah COLLINET conseillère municipale
- Jean-François ERGOTTE conseiller municipal
- Carine MOUNIER conseillère municipale
- Thomas MOUNIER conseiller municipal
- Isabelle NICOLLE HIRCHY Conseillère municipale
- Rémy SAILLARD conseiller municipal

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus

La secrétaire de séance,
Martine CHAMBON-RÖTHLISBERGER

le Maire
Alain NICOLLE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars à dix-neuf heures les membres du conseil municipal régulièrement convoqués le 16 mars 2026 par Monsieur Alain NICOLLE, Maire sortant, se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Jean-Noël CHAMBON, doyen d'âge.

Etaient présents : Jean-Noël CHAMBON, Martine CHAMBON-RÖTHLISBERGER, Martine GAUFILLET, Alain NICOLLE, Isabelle NICOLLE-HIRCHY, Carine MOUNIER, Thomas MOUNIER, Rémy SAILLARD.

Etaient absents/absentes excusés/excusées : Morgane BARRET, Jean-François ERGOTTE.

Etaient absents/absentes non excusés/excusées : Sarah COLLINET.

Morgane BARRET a donné pouvoir à Carine MOUNIER.

Jean-François ERGOTTE a donné pouvoir à Thomas MOUNIER.

Secrétaire de séance : Martine CHAMBON-RÖTHLISBERGER

Date de convocation : 16 Mars 2026

Date d'affichage : 16 Mars 2026

29/2026 – NOMINATION DES DELEGUES POUR SIEGER A LA COMMISSION DE L'AFFOUAGE ET GARANTS DES BOIS

Les membres du conseil municipal à l'unanimité des membres présents nomment les délégués ci-dessous pour siéger à la Commission de l'affouage et en qualité de garants des bois :

- **Garants des bois**
 - Représentants : Alain NICOLLE – Jean-Noël CHAMBON – Martine GAUFILLET – Thomas MOUNIER
- **Commission de l'affouage**
 - Représentants : Alain NICOLLE – Jean-Noël CHAMBON – Martine GAUFILLET – Thomas MOUNIER

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus

La secrétaire de séance,
Martine CHAMBON-RÖTHLISBERGER

le Maire
Alain NICOLLE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars à dix-neuf heures les membres du conseil municipal régulièrement convoqués le 16 mars 2026 par Monsieur Alain NICOLLE, Maire sortant, se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Jean-Noël CHAMBON, doyen d'âge.

Etaient présents : Jean-Noël CHAMBON, Martine CHAMBON-RÖTHLISBERGER, Martine GAUFILLET, Alain NICOLLE, Isabelle NICOLLE-HIRCHY, Carine MOUNIER, Thomas MOUNIER, Rémy SAILLARD.

Etaient absents/absentes excusés/excusées : Morgane BARRET, Jean-François ERGOTTE.

Etaient absents/absentes non excusés/excusées : Sarah COLLINET.

Morgane BARRET a donné pouvoir à Carine MOUNIER.

Jean-François ERGOTTE a donné pouvoir à Thomas MOUNIER.

Secrétaire de séance : Martine CHAMBON-RÖTHLISBERGER

Date de convocation : 16 Mars 2026

Date d'affichage : 16 Mars 2026

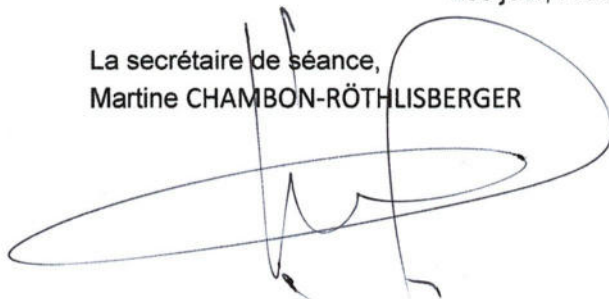
30/2026 – NOMINATION DES CORRESPONDANTS DEFENSE

Les membres du conseil municipal à l'unanimité des membres présents nomment les délégués ci-dessous pour avoir les fonctions de correspondants défense de la commune :

- Délégués : Rémy SAILLARD – Jean-François ERGOTTE

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus

La secrétaire de séance,
Martine CHAMBON-RÖTHLISBERGER



le Maire
Alain NICOLLE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars à dix-neuf heures les membres du conseil municipal régulièrement convoqués le 16 mars 2026 par Monsieur Alain NICOLLE, Maire sortant, se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Jean-Noël CHAMBON, doyen d'âge.

Etaient présents : Jean-Noël CHAMBON, Martine CHAMBON-RÖTHLISBERGER, Martine GAUFILLET, Alain NICOLLE, Isabelle NICOLLE-HIRCHY, Carine MOUNIER, Thomas MOUNIER, Rémy SAILLARD.

Etaient absents/absentes excusés/excusées : Morgane BARRET, Jean-François ERGOTTE.

Etaient absents/absentes non excusés/excusées : Sarah COLLINET.

Morgane BARRET a donné pouvoir à Carine MOUNIER.

Jean-François ERGOTTE a donné pouvoir à Thomas MOUNIER.

Secrétaire de séance : Martine CHAMBON-RÖTHLISBERGER

Date de convocation : 16 Mars 2026

Date d'affichage : 16 Mars 2026

31/2026 – NOMINATION DES MEMBRES REFERENTES A LA SALLE POLYVALENTE

Les membres du conseil municipal à l'unanimité des membres présents nomment

- Martine GAUFILLET – Carine MOUNIER

Comme responsable de la salle polyvalente, notamment pour la gestion des locations.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus

La secrétaire de séance,
Martine CHAMBON-RÖTHLISBERGER

le Maire
Alain NICOLLE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars à dix-neuf heures les membres du conseil municipal régulièrement convoqués le 16 mars 2026 par Monsieur Alain NICOLLE, Maire sortant, se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Jean-Noël CHAMBON, doyen d'âge.

Etaient présents : Jean-Noël CHAMBON, Martine CHAMBON-RÖTHLISBERGER, Martine GAUFILLET, Alain NICOLLE, Isabelle NICOLLE-HIRCHY, Carine MOUNIER, Thomas MOUNIER, Rémy SAILLARD.

Etaient absents/absentes excusés/excusées : Morgane BARRET, Jean-François ERGOTTE.

Etaient absents/absentes non excusés/excusées : Sarah COLLINET.

Morgane BARRET a donné pouvoir à Carine MOUNIER.

Jean-François ERGOTTE a donné pouvoir à Thomas MOUNIER.

Secrétaire de séance : Martine CHAMBON-RÖTHLISBERGER

Date de convocation : 16 Mars 2026

Date d'affichage : 16 Mars 2026

32/2026 – NOMINATION DE LA DELEGUEE A LA COMMISSION DU CIMETIERE

Les membres du conseil municipal à l'unanimité des membres présents nomment

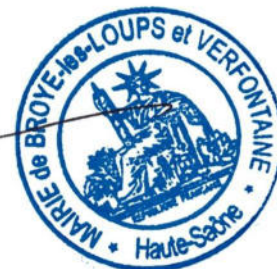
- Représentante : Martine CHAMBON-RÖTHLISBERGER

Comme déléguée à la commission du cimetière.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus

La secrétaire de séance,
Martine CHAMBON-RÖTHLISBERGER

le Maire
Alain NICOLLE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars à dix-neuf heures les membres du conseil municipal régulièrement convoqués le 16 mars 2026 par Monsieur Alain NICOLLE, Maire sortant, se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Jean-Noël CHAMBON, doyen d'âge.

Etaient présents : Jean-Noël CHAMBON, Martine CHAMBON-RÖTHLISBERGER, Martine GAUFILLET, Alain NICOLLE, Isabelle NICOLLE-HIRCHY, Carine MOUNIER, Thomas MOUNIER, Rémy SAILLARD.

Etaient absents/absentes excusés/excusées : Morgane BARRET, Jean-François ERGOTTE.

Etaient absents/absentes non excusés/excusées : Sarah COLLINET.

Morgane BARRET a donné pouvoir à Carine MOUNIER.

Jean-François ERGOTTE a donné pouvoir à Thomas MOUNIER.

Secrétaire de séance : Martine CHAMBON-RÖTHLISBERGER

Date de convocation : 16 Mars 2026

Date d'affichage : 16 Mars 2026

33/2026 – NOMINATION DE LA RESPONSABLE DES CLEFS DE L'ÉGLISE

Les membres du conseil municipal à l'unanimité des membres présents nomment

- Représentante : Carine MOUNIER

Comme responsable des clefs de l'église.

La secrétaire de séance,
Martine CHAMBON-RÖTHLISBERGER

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus

le Maire
Alain NICOLLE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars à dix-neuf heures les membres du conseil municipal régulièrement convoqués le 16 mars 2026 par Monsieur Alain NICOLLE, Maire sortant, se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Jean-Noël CHAMBON, doyen d'âge.

Etaient présents : Jean-Noël CHAMBON, Martine CHAMBON-RÖTHLISBERGER, Martine GAUFILLET, Alain NICOLLE, Isabelle NICOLLE-HIRCHY, Carine MOUNIER, Thomas MOUNIER, Rémy SAILLARD.

Etaient absents/absentes excusés/excusées : Morgane BARRET, Jean-François ERGOTTE.

Etaient absents/absentes non excusés/excusées : Sarah COLLINET.

Morgane BARRET a donné pouvoir à Carine MOUNIER.

Jean-François ERGOTTE a donné pouvoir à Thomas MOUNIER.

Secrétaire de séance : Martine CHAMBON-RÖTHLISBERGER

Date de convocation : 16 Mars 2026

Date d'affichage : 16 Mars 2026

34/2026 – NOMINATION DU REFERENT FREDON-AMBROISIE

Les membres du conseil municipal à l'unanimité des membres présents nomment

- Mme Martine GAUFILLET

Comme référente FREDON - AMBROISIE.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus

La secrétaire de séance,
Martine CHAMBON-RÖTHLISBERGER

le Maire
Alain NICOLLE





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars à dix-neuf heures les membres du conseil municipal régulièrement convoqués le 16 mars 2026 par Monsieur Alain NICOLLE, Maire sortant, se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Jean-Noël CHAMBON, doyen d'âge.

Etaient présents : Jean-Noël CHAMBON, Martine CHAMBON-RÖTHLISBERGER, Martine GAUFILLET, Alain NICOLLE, Isabelle NICOLLE-HIRCHY, Carine MOUNIER, Thomas MOUNIER, Rémy SAILLARD.

Etaient absents/absentes excusés/excusées : Morgane BARRET, Jean-François ERGOTTE.

Etaient absents/absentes non excusés/excusées : Sarah COLLINET.

Morgane BARRET a donné pouvoir à Carine MOUNIER.

Jean-François ERGOTTE a donné pouvoir à Thomas MOUNIER.

Secrétaire de séance : Martine CHAMBON-RÖTHLISBERGER

Date de convocation : 16 Mars 2026

Date d'affichage : 16 Mars 2026

35/2026 – NOMINATION DES DELEGUES A LA COMMISSION LOGEMENT

Les membres du conseil municipal à l'unanimité des membres présents nomment

- Jean-Noël CHAMBON – Thomas MOUNIER

Comme délégués à la commission logement.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus

La secrétaire de séance,
Martine CHAMBON-RÖTHLISBERGER

le Maire
Alain NICOLLE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars à dix-neuf heures les membres du conseil municipal régulièrement convoqués le 16 mars 2026 par Monsieur Alain NICOLLE, Maire sortant, se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Jean-Noël CHAMBON, doyen d'âge.

Etaient présents : Jean-Noël CHAMBON, Martine CHAMBON-RÖTHLISBERGER, Martine GAUFILLET, Alain NICOLLE, Isabelle NICOLLE-HIRCHY, Carine MOUNIER, Thomas MOUNIER, Rémy SAILLARD.

Etaient absents/absentes excusés/excusées : Morgane BARRET, Jean-François ERGOTTE.

Etaient absents/absentes non excusés/excusées : Sarah COLLINET.

Morgane BARRET a donné pouvoir à Carine MOUNIER.

Jean-François ERGOTTE a donné pouvoir à Thomas MOUNIER.

Secrétaire de séance : Martine CHAMBON-RÖTHLISBERGER

Date de convocation : 16 Mars 2026

Date d'affichage : 16 Mars 2026

36/2026 – VOTE DU TAUX DES TAXES LOCALES

Le conseil municipal, vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du Code général des impôts, et après avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de fixer les taux pour l'année 2026 comme suit :

- Taxe d'habitation : 7,43 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 36,31 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 29,72 %

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus

La secrétaire de séance,
Martine CHAMBON-RÖTHLISBERGER

le Maire
Alain NICOLLE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars à dix-neuf heures les membres du conseil municipal régulièrement convoqués le 16 mars 2026 par Monsieur Alain NICOLLE, Maire sortant, se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Jean-Noël CHAMBON, doyen d'âge.

Etaient présents : Jean-Noël CHAMBON, Martine CHAMBON-RÖTHLISBERGER, Martine GAUFILLET, Alain NICOLLE, Isabelle NICOLLE-HIRCHY, Carine MOUNIER, Thomas MOUNIER, Rémy SAILLARD.

Etaient absents/absentes excusés/excusées : Morgane BARRET, Jean-François ERGOTTE.

Etaient absents/absentes non excusés/excusées : Sarah COLLINET.

Morgane BARRET a donné pouvoir à Carine MOUNIER.

Jean-François ERGOTTE a donné pouvoir à Thomas MOUNIER.

Secrétaire de séance : Martine CHAMBON-RÖTHLISBERGER

Date de convocation : 16 Mars 2026

Date d'affichage : 16 Mars 2026

37/2026 – ACCEPTATION DU DON DU SOUVENIR FRANÇAIS

Le Maire informe les membres du conseil municipal que le Souvenir Français a subventionné les travaux de réfection du Monument aux Morts à hauteur de 450 €.

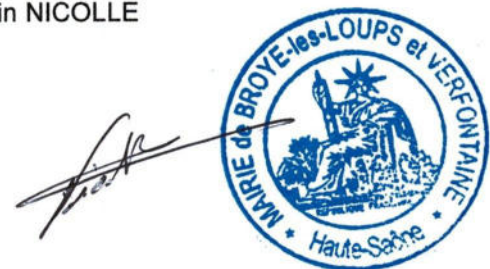
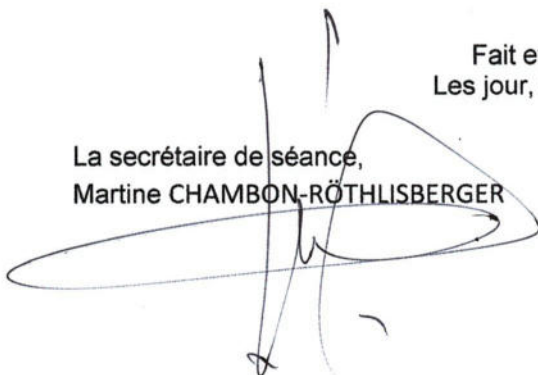
Les membres du conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Acceptent le don du Souvenir Français
- Autorisent le Maire à encaisser le chèque

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus

La secrétaire de séance,
Martine CHAMBON-RÖTHLISBERGER

le Maire
Alain NICOLLE





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars à dix-neuf heures les membres du conseil municipal régulièrement convoqués le 16 mars 2026 par Monsieur Alain NICOLLE, Maire sortant, se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Jean-Noël CHAMBON, doyen d'âge.

Etaient présents : Jean-Noël CHAMBON, Martine CHAMBON-RÖTHLISBERGER, Martine GAUFILLET, Alain NICOLLE, Isabelle NICOLLE-HIRCHY, Carine MOUNIER, Thomas MOUNIER, Rémy SAILLARD.

Etaient absents/absentes excusés/excusées : Morgane BARRET, Jean-François ERGOTTE.

Etaient absents/absentes non excusés/excusées : Sarah COLLINET.

Morgane BARRET a donné pouvoir à Carine MOUNIER.

Jean-François ERGOTTE a donné pouvoir à Thomas MOUNIER.

Secrétaire de séance : Martine CHAMBON-RÖTHLISBERGER

Date de convocation : 16 Mars 2026

Date d'affichage : 16 Mars 2026

38/2026 – DEVIS TRAVAUX ONF

Le Maire donne connaissance aux membres du conseil municipal du devis remis par le garde forestier concernant les travaux forestiers 2026.

- Dégagement manuel de régénération naturelle avec maintenance des cloisonnements **localisation 14 r : 1 741.50 € HT**
- Dégagement manuel de régénération naturelle avec maintenance des cloisonnements **localisation 26.ar, 27.ar : 2 813.06 € HT**
- Nettoyement de Jeune Peuplement avec maintenance des cloisonnements **localisation 28.r : 5 551.75 € HT**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du conseil municipal :

- Approuvent le devis des travaux forestiers d'un montant de 10 106.31 € HT soit 11 116.95 € TTC
- Autorisent M. le Maire à le signer
- Disent que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2026

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus

La secrétaire de séance,
Martine CHAMBON-RÖTHLISBERGER

le Maire
Alain NICOLLE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars à dix-neuf heures les membres du conseil municipal régulièrement convoqués le 16 mars 2026 par Monsieur Alain NICOLLE, Maire sortant, se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Jean-Noël CHAMBON, doyen d'âge.

Etaient présents : Jean-Noël CHAMBON, Martine CHAMBON-RÖTHLISBERGER, Martine GAUFILLET, Alain NICOLLE, Isabelle NICOLLE-HIRCHY, Carine MOUNIER, Thomas MOUNIER, Rémy SAILLARD.

Etaient absents/absentes excusés/excusées : Morgane BARRET, Jean-François ERGOTTE.

Etaient absents/absentes non excusés/excusées : Sarah COLLINET.

Morgane BARRET a donné pouvoir à Carine MOUNIER.

Jean-François ERGOTTE a donné pouvoir à Thomas MOUNIER.

Secrétaire de séance : Martine CHAMBON-RÖTHLISBERGER

Date de convocation : 16 Mars 2026

Date d'affichage : 16 Mars 2026

39/2026 – TRAVAUX DE VOIRIE 2026 – REFECTION DE TROTTOIRS – CÔTE DROIT A VERFONTAINE

M. le Maire donne connaissance des estimations établies par l'adjoint technique relatives aux divers travaux à réaliser dans la commune à savoir :

- Réfection de trottoirs – Côté droit à VERFONTAINE

Les membres du conseil municipal après en avoir délibéré décident

- 1- D'approuver les projets présentés,
- 2- De charger le Syndicat de voirie de l'exécution de ces travaux,
- 3- De demander l'aide départementale pour la pose de bordures de trottoirs sur une longueur de 74 ml.
- 4- De transférer la maîtrise d'ouvrage de cette opération au Syndicat de voirie conformément aux articles 2-2 et 5 de ses statuts,
- 5- De mettre à la disposition du Syndicat de voirie pour le paiement des travaux retenus les sommes suivantes :

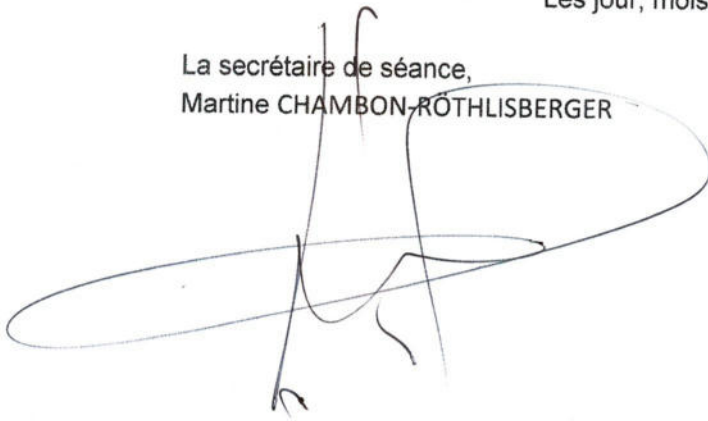
- Réfection de trottoirs – Réfection de trottoirs – Côté Droit à VERFONTAINE :

	28 833.68 € TTC
Frais généraux 5 %	1 441.68 €
Soit une somme totale TTC de	30 275.36 € TTC
Aide départementale bordures de trottoirs éventuelle	740.00 €
A la charge de la commune si subvention acceptée	29 535.36 € TTC

Dont 2 954 € à régler à l'acceptation des travaux (soit 10%) et 11 814 € à régler au commencement des travaux (soit 40 %) et le solde à la réalisation.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus

La secrétaire de séance,
Martine CHAMBON-RÖTHLISBERGER



le Maire
Alain NICOLLE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars à dix-neuf heures les membres du conseil municipal régulièrement convoqués le 16 mars 2026 par Monsieur Alain NICOLLE, Maire sortant, se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Jean-Noël CHAMBON, doyen d'âge.

Etaient présents : Jean-Noël CHAMBON, Martine CHAMBON-RÖTHLISBERGER, Martine GAUFILLET, Alain NICOLLE, Isabelle NICOLLE-HIRCHY, Carine MOUNIER, Thomas MOUNIER, Rémy SAILLARD.

Etaient absents/absentes excusés/excusées : Morgane BARRET, Jean-François ERGOTTE.

Etaient absents/absentes non excusés/excusées : Sarah COLLINET.

Morgane BARRET a donné pouvoir à Carine MOUNIER.

Jean-François ERGOTTE a donné pouvoir à Thomas MOUNIER.

Secrétaire de séance : Martine CHAMBON-RÖTHLISBERGER

Date de convocation : 16 Mars 2026

Date d'affichage : 16 Mars 2026

40/2026 – TRAVAUX DE VOIRIE 2026 – REFECTION DE TROTTOIRS – CÔTE GAUCHE A VERFONTAINE

M. le Maire donne connaissance des estimations établies par l'adjoint technique relatives aux divers travaux à réaliser dans la commune à savoir :

- **Réfection de trottoirs – Côté gauche à VERFONTAINE**

Les membres du conseil municipal après en avoir délibéré décident

- 1- D'approuver les projets présentés,
- 2- De charger le Syndicat de voirie de l'exécution de ces travaux,
- 3- De demander l'aide départementale pour la pose de bordures de trottoirs sur une longueur de 74 ml
- 4- De transférer la maîtrise d'ouvrage de cette opération au Syndicat de voirie conformément aux articles 2-2 et 5 de ses statuts,
- 5- De mettre à la disposition du Syndicat de voirie pour le paiement des travaux retenus les sommes suivantes :

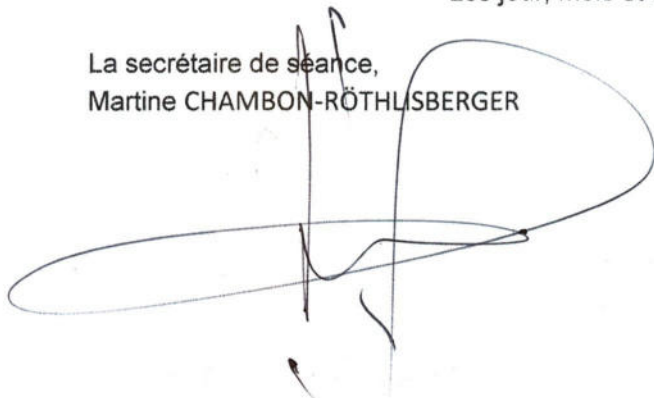
- **Réfection de trottoirs – Réfection de trottoirs – Côté Gauche à VERFONTAINE :**

	18 653.39 € TTC
Frais généraux 5 %	932.67 €
Soit une somme totale TTC de	19 586.06 € TTC
Aide départementale bordures de trottoirs éventuelle	740.00 € TTC
A la charge de la commune si subvention acceptée	18 846.06 € TTC

Dont 1 885 € à régler à l'acceptation des travaux (soit 10%) et 7 538 € à régler au commencement des travaux (soit 40 %) et le solde à la réalisation.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus

La secrétaire de séance,
Martine CHAMBON-RÖTHLISBERGER



le Maire
Alain NICOLLE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars à dix-neuf heures les membres du conseil municipal régulièrement convoqués le 16 mars 2026 par Monsieur Alain NICOLLE, Maire sortant, se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Jean-Noël CHAMBON, doyen d'âge.

Etaient présents : Jean-Noël CHAMBON, Martine CHAMBON-RÖTHLISBERGER, Martine GAUFILLET, Alain NICOLLE, Isabelle NICOLLE-HIRCHY, Carine MOUNIER, Thomas MOUNIER, Rémy SAILLARD.

Etaient absents/absentes excusés/excusées : Morgane BARRET, Jean-François ERGOTTE.

Etaient absents/absentes non excusés/excusées : Sarah COLLINET.

Morgane BARRET a donné pouvoir à Carine MOUNIER.

Jean-François ERGOTTE a donné pouvoir à Thomas MOUNIER.

Secrétaire de séance : Martine CHAMBON-RÖTHLISBERGER

Date de convocation : 16 Mars 2026

Date d'affichage : 16 Mars 2026

41/2026 – TRAVAUX DE VOIRIE 2026 – REFECTION DE TROTTOIRS – CÔTE MONUMENTS AUX MORTS ET TOUR DE L'ÉGLISE

M. le Maire donne connaissance des estimations établies par l'adjoint technique relatives aux divers travaux à réaliser dans la commune à savoir :

- **Réfection de trottoirs – Côté monument aux Morts et tour de l'Eglise à Broye les Loups et Verfontaine**

Les membres du conseil municipal après en avoir délibéré décident

- 1- D'approuver les projets présentés,
- 2- De charger le Syndicat de voirie de l'exécution de ces travaux,
- 3- De demander l'aide départementale pour la pose de bordures de trottoirs sur une longueur de 64 ml.
- 4- De transférer la maîtrise d'ouvrage de cette opération au Syndicat de voirie conformément aux articles 2-2 et 5 de ses statuts,
- 5- De mettre à la disposition du Syndicat de voirie pour le paiement des travaux retenus les sommes suivantes :

- **Réfection de trottoirs – Réfection de trottoirs – Côté monument aux Morts et tour de l'Eglise :**

	28 286.81 € TTC
Frais généraux 5 %	1 414.34 €
Soit une somme totale TTC de	29 701.15 € TTC
Aide départementale bordures de trottoirs éventuelle	640.00 € TTC

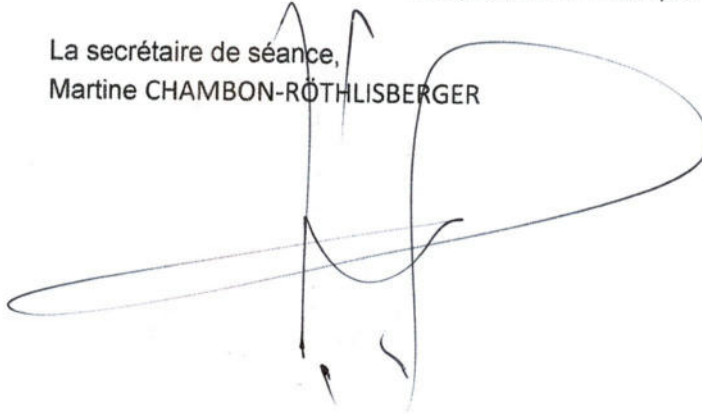
A la charge de la commune si subvention acceptée

29 061.15 € TTC

Dont 2 906 € à régler à l'acceptation des travaux (soit 10%) et 11 624 € à régler au commencement des travaux (soit 40 %) et le solde à la réalisation.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus

La secrétaire de séance,
Martine CHAMBON-RÖTHLISBERGER



le Maire
Alain NICOLLE




EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars à dix-neuf heures les membres du conseil municipal régulièrement convoqués le 16 mars 2026 par Monsieur Alain NICOLLE, Maire sortant, se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Jean-Noël CHAMBON, doyen d'âge.

Etaient présents : Jean-Noël CHAMBON, Martine CHAMBON-RÖTHLISBERGER, Martine GAUFILLET, Alain NICOLLE, Isabelle NICOLLE-HIRCHY, Carine MOUNIER, Thomas MOUNIER, Rémy SAILLARD.

Etaient absents/absentes excusés/excusées : Morgane BARRET, Jean-François ERGOTTE.

Etaient absents/absentes non excusés/excusées : Sarah COLLINET.

Morgane BARRET a donné pouvoir à Carine MOUNIER.

Jean-François ERGOTTE a donné pouvoir à Thomas MOUNIER.

Secrétaire de séance : Martine CHAMBON-RÖTHLISBERGER

Date de convocation : 16 Mars 2026

Date d'affichage : 16 Mars 2026

42/2026 – TRAVAUX DE VOIRIE 2026 – REFECTION DE TROTTOIRS – CÔTE MAIRIE

M. le Maire donne connaissance des estimations établies par l'adjoint technique relatives aux divers travaux à réaliser dans la commune à savoir :

- Réfection de trottoirs – Côté mairie à Broye les Loups et Verfontaine

Les membres du conseil municipal après en avoir délibéré décident

- 1- D'approuver les projets présentés,
- 2- De charger le Syndicat de voirie de l'exécution de ces travaux,
- 3- De demander l'aide départementale pour la pose de trottoirs sur une longueur de 64 ml
- 4- De transférer la maîtrise d'ouvrage de cette opération au Syndicat de voirie conformément aux articles 2-2 et 5 de ses statuts,
- 5- De mettre à la disposition du Syndicat de voirie pour le paiement des travaux retenus les sommes suivantes :

Réfection de trottoirs – Côté mairie à Broye les Loups et Verfontaine	21 158.86 € TTC
Frais généraux 5 %	1 057.94 €
Soit une somme totale TTC de	22 216.80 € TTC
Aide départementale bordures de trottoirs éventuelle	640.00 € TTC
A la charge de la commune si subvention acceptée	21 576.80 € TTC



Dont 2 158 € à régler à l'acceptation des travaux (soit 10%) et 8 631 € à régler au commencement des travaux (soit 40 %) et le solde à la réalisation.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus

La secrétaire de séance,
Martine CHAMBON-RÖTHLISBERGER

le Maire
Alain NICOLLE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars à dix-neuf heures les membres du conseil municipal régulièrement convoqués le 16 mars 2026 par Monsieur Alain NICOLLE, Maire sortant, se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Jean-Noël CHAMBON, doyen d'âge.

Etaient présents : Jean-Noël CHAMBON, Martine CHAMBON-RÖTHLISBERGER, Martine GAUFILLET, Alain NICOLLE, Isabelle NICOLLE-HIRCHY, Carine MOUNIER, Thomas MOUNIER, Rémy SAILLARD.

Etaient absents/absentes excusés/excusées : Morgane BARRET, Jean-François ERGOTTE.

Etaient absents/absentes non excusés/excusées : Sarah COLLINET.

Morgane BARRET a donné pouvoir à Carine MOUNIER.

Jean-François ERGOTTE a donné pouvoir à Thomas MOUNIER.

Secrétaire de séance : Martine CHAMBON-RÖTHLISBERGER

Date de convocation : 16 Mars 2026

Date d'affichage : 16 Mars 2026

43/2026 – CONVENTION AVEC APICULTEUR

Le Maire informe les membres du conseil municipal que les apiculteurs l'ont sollicité pour le renouvellement de la convention comme l'an passé.

Les membres du conseil municipal, approuvent à l'unanimité le renouvellement et la rédaction de la convention en partenariat avec les apiculteurs et autorisent le Maire à la signer.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus

La secrétaire de séance,
Martine CHAMBON-RÖTHLISBERGER

le Maire
Alain NICOLLE

